



## Directive relatives aux discussions avec les arbitres

**Discussions entre des joueurs/ des officiels de l'équipe et les arbitres**  
**La directive suivante a été émise pour la saison 17/18 à venir.**

- En règle générale, des discussions ne sont pas souhaitables avec les instances arbitrales.
- Représentée par son capitaine ou un capitaine adjoint, chaque équipe peut pendant un tiers-temps poser 2 fois une question explicite ou exprimer son point de vue „différent“ auprès des arbitres.
- Ces 2 entretiens par équipe sont consignés en tant que tel, sinon il n' y a pas de poursuite de l'entretien.
- Il est également possible d'impliquer d'autres joueurs pour ces deux entretiens, si cela est nécessaire au plan linguistique et si les arbitres n'y voient aucune objection.

Point important : cette discussion doit lui permettre simplement d'exposer son point de vue, les instances arbitrales n'ont pas à donner des justifications particulières. Il est impératif de limiter la durée de ces échanges au maximum dans la mesure du possible.

- Les arbitres sont tenus de ne pas se laisser entraîner dans d'autres discussions, il faut éviter, dans la mesure du possible, toute confrontation avec les joueurs qui s'adressent à eux
- Les arbitres peuvent, pour leur part, s'adresser à tout moment aux équipes, ce dialogue ne sera pas considéré comme un entretien en tant que tel. Dans des situations d'incertitudes, les arbitres sont tenus de bien informer les équipes. Par exemple dans le cas de diverses sanctions l'explication doit avoir pour objectif d'indiquer comment doit se dérouler le cours du jeu, elle ne doit ni être liée ni être confondue avec des explications sur les raisons de la sanction.
- A la fin de la dernière discussion, il importe d'attirer l'attention des équipes concernées que cet entretien a été le dernier échange de ce tiers-temps, toute autre tentative de discussion de leur part sera sanctionnée directement par une pénalité de 2 minutes sans aucun avertissement préalable.

**Toute violation de cette directive sera sanctionnée directement, pour conduit antisportif, par une pénalité de 2 minutes contre la personne fautive et donc contre son équipe. Les officiels de l'équipe sont inclus dans cette directive, la sanction se traduit pour eux par une pénalité de banc. S'il faut procéder à nouvelle sanction contre le joueur ayant déjà été sanctionné, la sanction suivante sera une pénalité disciplinaire de 10 minutes.**

## Formation du „Question Break“ au niveau arbitres juniors, seniors et SSHR

La mise en œuvre de la formation s'effectue comme suivant:

- Cours d'arbitre juniors: la directive est intégrée en cours, les participants sont formés sur place, après le test online suit.
- Test online et senior: Ce groupe ne terminera pas un cours, ils sont formés par le test online. Avant le test online il y a un chapeau avec toutes les informations concernant le Question Break. Les arbitres doivent lire cette site d'informations, après ils peuvent commencer avec le test online. Il y a au minimum une question concernant le Question Break au test online.
- SSHR: Tous les arbitres SSHR sont formés intensif au cours d'arbitres de la SSHR. D'un côté il y a un exposé, de l'autre les arbitres traiteront le Question Break en groupes.

Les informations suivantes concernant le Question Break sont données aux arbitres:

- Un Question Break est une discussion courte (pas dans le sens d'un timeout) avec les arbitres, pour clarifier une question réglementaire. Chaque équipe a 2 Question Break disponible par tiers (plus 1 par 5 minutes de prolongation). La discussion doit être la plus courte possible. En plus les équipes n'ont pas des discussions disponibles.
- Un Question Break doit être commandé par un C ou A et il est seulement effectué par un C ou A. S'il y a des problèmes linguistiques, par exemple parce qu'un joueur étranger, c'est possible de faire appel à un autre joueur.
- Si un Question Break n'est pas commandé explicitement, ou si l'équipe n'a plus de Question Break disponible, l'arbitre n'entrera aucune discussion avec le joueur.
- Après le dernière Question Break, donc le 2ième par tiers, les arbitres vont informer l'équipe que c'était le dernier.
- Si un joueur veut discuter avec les arbitres sans Question Break, le joueur sera immédiatement puni d'une pénalité de 2 minutes pour conduite antisportif. Pour 2<sup>ième</sup> sanction, si le même joueur veut discuter de plus, le joueur sera immédiatement puni d'une pénalité de 10 minutes.
- Les arbitres doivent éviter les confusions et de bien informer les équipes. Ils doivent p.e. bien signaler les sanctions et d'informer les équipes avec combien des joueurs le match continue. C'est la priorité absolue pour éviter les discussions.
- Les arbitres doivent bien discuter ensemble, combien des Question Break chaque équipe a encore à leur disposition.

Swiss Streethockey  
Comité

3315 Bätterkinden, le 5. Juillet 2017